

**21RES16****DISTANCIÉL**

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

LE CADRE LEGAL DES SAAD

Contexte

Acteurs majeurs du maintien à domicile, les services d'aide et d'accompagnement se trouvent soumis à diverses obligations réglementaires et notamment depuis la loi ASV qui a imposé à tous les services le régime du CASF, permettant ainsi une protection uniforme des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles. Ainsi s'impose à eux, le cahier des charges national des SAAD : comment transformer cette obligation et l'ensemble de ses outils en véritable promoteur des droits des personnes accompagnées ? Comment en saisir toutes les opportunités d'amélioration et d'efficacité du service proposé ? Comment dialoguer avec les pouvoirs publics ?

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les apports de la loi ASV
- Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics
- S'approprier les outils du cahier des charges
- Améliorer en continu l'accompagnement et le respect des droits des usagers.

Contenu

- Les évolutions issues de la loi ASV**
 - Alignement de la réglementation pour tous les SAAD exerçant les activités relevant du droit d'option
 - Application et phase transitoire
- Le dialogue avec les pouvoirs publics**
 - La tarification par le Conseil Départemental
 - Réponse à un AAP à l'appui de cas concrets
 - Le CPOM : exemples et échanges
 - L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?
- Les modalités d'accompagnement des personnes par les SAAD**
 - Les outils de la loi 2002-2 : de l'écrit à l'application quotidienne
 - Du cadre d'intervention général des SAAD à l'accompagnement individuel : des processus à évaluer et à questionner

Date - Lieu

20 octobre 2021 - 9h00 - 12h00

Classe virtuelle

Durée

0.5 j. - 3 heures

Tarif

145 € - Adhérent
190 € - Non-adhérent

Public

Salariés ou bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur ou souhaitant actualiser ses connaissances

Groupe minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Disposer d'un ordinateur avec connexion internet et son. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont

Méthodes et moyens pédagogiques

Animation en visio-conférence via l'outil Teams
Alternance de présentation et d'échanges collectifs. Support transmis aux participants.
Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de formation, des temps de questions/réponses, puis en fin de formation, un questionnaire, permettront à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, Politiques du grand âge et domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable